

## Droit de l'étudiant...

Par **etudianteceline**, le **16/10/2012** à **17:18**

Bonjour,

je suis étudiante en médecine, mais je m'adresse à vous parce qu'en tant qu'étudiants peut être pourriez vous mieux me comprendre.

J'ai des stages tous les matins à l'hôpital à valider obligatoirement. Au 3<sup>e</sup> trimestre dernier, ma mère est tombée malade et j'ai eu plein de soucis. Je me suis absentée deux semaines de mon stage. La première semaine, j'ai envoyé un arrêt maladie. Ensuite je suis revenue, ils m'ont convoquée pour parler de mon arrêt maladie...(merci pour le secret médical). Mais ils m'ont dit: n'hésite pas à prendre d'autres jours ci ça ne va pas. Quand ça n'allait pas j'ai donc pris une autre semaine. Et quand je suis revenue ils m'ont dit: "on a fait part de ton absence injustifiée à la fac, tu dois rattraper deux semaines d'absence".

Sauf qu'en ce moment j'ai vraiment de gros soucis financiers, j'ai demandé une année sabbatique pour gagner un peu d'argent. Psychologiquement, je suis incapable de retourner travailler là bas. J'ai essayé, mais quand je suis arrivée, j'ai craquée!

Maintenant, mon chef me menace de "m'exposer à de gros problèmes si je ne viens pas", mais de mon côté c'est une question de survie je ne peux vraiment pas y aller. Et en plus ce n'était pas une absence injustifiée!

Maintenant, c'est que à cause de lui, je ne peux pas m'inscrire à la fac, donc pas de bourse, carte imaginaire plein pot! Alors que j'ai justement déjà de gros soucis financiers!

Il n'y a t il pas un droit qui défend les étudiants stagiaires? A qui dois-je m'adresser?

Merci pour votre soutien

Par **gregor2**, le **23/04/2013** à **18:19**

Bonjour,

pour commencer sur le forum nous ne pouvons pas vous donner des réponses qui nous engageraient.

Ensuite à titre personnel je ne peux pas vous aider, je n'ai jamais fait de droit du travail, mais je tiens à porter à votre attention que **les mairies et les maisons de la justice et du droit** proposent des consultations gratuites d'avocat qui peuvent répondre à ces questions (il faut les appeler, prendre connaissance des jours de la semaine qui sont concernés et prendre rendez vous).

Il existe également des permanences dédiées à ces questions :

<http://www.service-public.fr/poser-question/allo-service-public/>.

Il doit exister d'autres numéros mais je ne les connais pas.

[citation]**Les questions auxquelles le 39 39 répond directement:**

Carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, élections, **droit du travail**, embauche, licenciement ...[/citation]

Bonne chance dans vos démarches.